

HOUNIE Jean-François

De: Dumas, Thierry <thierry.dumas@gazelenergie.fr>
Envoyé: vendredi 26 septembre 2025 15:35
À: Enquete publique PLUI
Cc: LADRIERE, Jérôme; ULLOA CASTRO, Ori Enrique; LE MALICOT, Agathe;
PALAZUELOS, Clara; JAFFRELO, Camille; FAROCHE, Frédéric
Objet: Contribution de GazelEnergie à l'enquête publique du PLUi CCLO Os-Marsillon
Pièces jointes: 25_09_26_Contribution_GazelEnergie_PLUi_CCLO.pdf

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

J'ai le plaisir de vous adresser, en pièce jointe, la contribution de la société GazelEnergie Generation à l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention portée à notre dossier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry DUMAS

Chef de projet – Développement & Réindustrialisation
Mob. : +33 (0)7 86 63 33 29

GazelEnergie

Filiale française du groupe européen EPH

Immeuble YouFirst
2, rue Berthelot • 92400 Courbevoie



www.gazelenergie.fr

M. Frédéric Faroche
Président
GazelEnergie Generation

Monsieur le Président de la Commission
d'Enquête, projet de PLUi
Communauté de Communes de Lacq-Orthez
Rond-point des Chênes BP73
64150 Mourenx

Références de l'ensemble de nos parcelles pour une surface totale de 142 259 m² : Rue de la Cournere, Os-Marsillon 64150. Section AD du cadastre. Parcelles 20, 24, 32, 33, 37, 38, 39, 40, 84, 186, 188, 190, 194, 196, 198, 200, 201, 205, 207, 209, 234, 236, 238, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253 et 254

Parcelles dont nous sollicitons, a minima, le maintien en zone constructible à vocation économique, industrielle et technologique du PLUi (1AUy1), surface de 37 140 m² : Section AD. Parcelles 194, 198, 205, 207 et 253

Courbevoie, le 26 septembre 2025,

Objet : Contribution à l'enquête publique du PLUi de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

En qualité de porteur de projets sur le territoire et propriétaire d'un terrain de 14.2 ha à vocation d'activité à Os-Marsillon (références cadastrales ci-dessus), GazelEnergie soumet sa contribution à l'enquête publique relative au projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Lacq-Orthez.

GazelEnergie est un producteur et fournisseur français d'énergies conventionnelles et renouvelables (électricité, gaz). Filiale du 7^{ème} énergéticien européen EPH, GazelEnergie est engagé dans la transition énergétique et les énergies nouvelles. GazelEnergie développe de nouveaux projets de réindustrialisation pour faire de ses sites historiques de véritables éco-plateformes tournées vers la production d'énergies vertes telles que la production d'électricité, de chaleur et d'hydrogène renouvelables. Dans une logique de zéro artificialisation nette des sols et de site clef en main, GazelEnergie accueille sur son foncier des industriels soucieux de décarboner leurs procédés de production et de participer au développement vertueux des territoires.

Situé sur un axe stratégique entre les plateformes industrielles d'IndusLacq et Chem'pôle 64, bordé par les réseaux les connectant (électricité haute tension, gaz, eau...) et desservi par des voiries poids lourds, le terrain de GazelEnergie est idéalement positionné pour faire levier sur les activités déjà en place et participer à leur décarbonation.

S'inscrivant pleinement dans les orientations stratégiques du mix énergétique défini par l'État, et des objectifs de développement de la Région et de la Communauté de Communes, GazelEnergie porte sur le site deux projets contribuant à la transition énergétique : un projet de stockage d'énergie par batteries et un projet de développement durable valorisant les ressources du territoire.

- Le projet de stockage d'énergie aura pour fonction de stabiliser la fréquence et la tension du réseau électrique ainsi que d'équilibrer production et consommation. Ce faisant, il participera au bon fonctionnement du réseau d'électricité public et évitera des opérations de renforcement onéreuses au bénéfice de l'ensemble de ses utilisateurs. Par ailleurs, grâce à une forte capacité d'absorption des

variations de production des énergies renouvelables intermittentes raccordées au réseau (photovoltaïque, éolien), les batteries permettent leur intégration sur le réseau et concourent à la faisabilité de la production d'énergie renouvelable. Cette dimension est particulièrement marquée en Nouvelle-Aquitaine où le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE, a identifié de nombreuses congestions et difficultés d'exploitation dues à l'ampleur de la production photovoltaïque locale. Cette initiative est donc essentielle pour garantir la sécurité d'approvisionnement électrique, et pour accompagner la transition vers des sources d'énergie renouvelables.

- Le second projet est mené en coopération avec un industriel fortement ancré dans le bassin et se fonde sur une logique de développement durable et d'économie circulaire, établie avec des acteurs locaux.

Engagé pour la réussite de ses projets, GazelEnergie a déjà mené des études géotechniques et environnementales sur le site confirmant son potentiel.

Ces projets contribueront non seulement à diversifier le mix énergétique, mais également à créer des emplois locaux et à stimuler l'économie régionale. La mutation industrielle est d'ailleurs un objectif poursuivi par le PLUi soumis à la présente enquête publique.

GazelEnergie sollicite ainsi la conservation de la surface constructible de son terrain afin de pouvoir mettre en œuvre ces projets structurants et ainsi renforcer le rôle clef joué par le territoire dans la sécurité énergétique française. Nous demandons ainsi le référencement de nos parcelles en « zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation économique, industrielle et technologique » (zone 1AUy1 du PLUi).

Nous sommes toutefois conscients des contraintes qui pèsent sur la collectivité en matière de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et plaçons cet objectif au cœur de notre stratégie industrielle. En effet, GazelEnergie a d'ores et déjà initié une réindustrialisation décarbonée sur ses sites de Saint-Avoid (Moselle), de Montceau-les-Mines et de Gardanne-Meyreuil (Provence-Alpes-Côte D'Azur) en réhabilitant les terrains d'anciennes centrales électriques.

Nous tenons à préciser que, si la collectivité ne peut pas maintenir les surfaces actuellement constructibles dans leur intégralité, la surface minimale requise pour la réalisation de nos projets est de 3,7 hectares (références cadastrales listées en tête de courrier).

Ce dimensionnement minimal de la surface constructible nécessaire découle non seulement de notre engagement à contribuer aux efforts de réduction de l'artificialisation des sols et de notre volonté de mettre en œuvre des mesures de préservation de l'environnement et de promotion de la biodiversité sur les espaces non construits du terrain. Nous attachons par ailleurs une grande importance à travailler avec les acteurs locaux afin d'identifier et d'intégrer les dispositions permettant de répondre aux attentes du territoire et faire de nos projets des exemples en matière de transition écologique et énergétique. Aussi, nous sommes convaincus que nos projets concourent à l'atteinte des objectifs de développement durable de la collectivité tout en veillant à la sauvegarde des espaces naturels.

Convaincu du traitement attentif que vous réserverez à ce courrier, nous vous remercions de la considération portée à notre demande et vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'expression de notre respect le plus sincère.



Frédéric Faroche

Président
GazelEnergie Generation